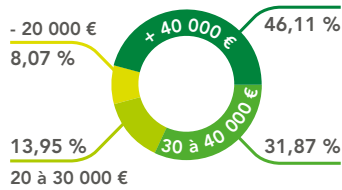


ALLOCATIONS 2019

Régime	Médecin	Conjoint collaborateur	Conjoint survivant	Nombre de points max. 2019	Taux de réversion
Base	0,5690 €	0,5690 €	0,3073 €	525 + 25	54 %
Complémentaire	69,00 €	69,00 €	41,40 €	10	60 %
ASV	11,31 €	-	5,66 €	27 + 9	50 %

Répartition des retraités en cumul selon la tranche d'allocation versée



Retraite moyenne versée aux 11 980 médecins cumulant retraite et activité libérale: 37 171 € par an⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Avant prélèvements sociaux : CSG, CRDS et CASA, base mars

FLUX PRÉVISIONNELS CARMF EN 2019 *

Cotisations	2 740 M € (+ 5 %)
Prestations	2 720 M € (+ 5 %)

* Régime de base compris

RÉSERVES *

Complémentaire	5 752 M €	} 6 888 M €
ASV	529 M €	
Invalidité-décès	607 M €	

* Les réserves du régime de base sont gérées par la CNAVPL depuis 2004.

FONDS D'ACTION SOCIALE

Aides accordées en 2018 à 1283 allocataires ou prestataires (dont 1 162 dossiers traités pour le secours forfaitaire) et à 68 cotisants: 2,10 M€

Commission de recours amiable 2018, montant des remises = 2,7 M€

PRESTATIONS 2019

Indemnités journalières en cas d'invalidité temporaire (à partir du 91^e jour de l'arrêt de travail) en fonction de la classe de cotisations.

Assurance décès (moyenne annuelle)

Classe A	Classe B	Classe C
66,86 € ⁽¹⁾	100,29 € ⁽¹⁾	133,72 € ⁽¹⁾

Indemnité décès 60 000 € versés en cas de décès d'un médecin cotisant non retraité, à jour de ses cotisations ou titulaire de la pension d'invalidité et âgé de moins de 75 ans.

Taux normal		
34,10 €	51,15 €	68,20 €

Taux réduit		
34,10 €	51,15 €	68,20 €

Rente annuelle		
34,10 €	51,15 €	68,20 €

Rente annuelle versée en cas de décès

Classe A	Classe B	Classe C
15 254,40 €	19 068,00 €	25 424,00 €

au conjoint jusqu'à 60 ans: de 6 774,75 € à 13 549,50 €, majorée de 10 % si trois enfants avec le médecin, à l'enfant orphelin de père ou de mère: 7 979,15 €, à l'enfant orphelin de père et de mère: 9 936,30 € (jusqu'à 21 ans ou 25 ans s'il poursuit des études).

Médécin		
5 339,04 €	6 673,80 €	8 898,40 €

Majoration pour conjoint		
5 339,04 €	6 673,80 €	8 898,40 €

Par enfant à charge		
7 082,40 €	7 082,40 €	7 082,40 €

Par enfant à charge		
7 082,40 €	7 082,40 €	7 082,40 €

⁽¹⁾ Pour les personnes âgées de 62 à 65 ans ayant perçu des indemnités journalières à taux normal pendant 1 an, ce taux est abaissé de 25 % l'année suivante, puis application du taux réduit.

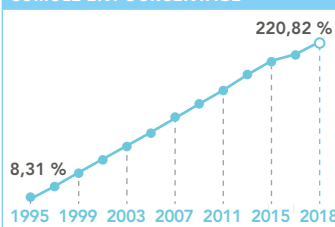
CHIFFRES CAPIMED

- Rendement net 2018: 2,60 %
- Coût d'acquisition du point en 2019: 25,90 €
- Valeur du point en 2019: 2,5005 €

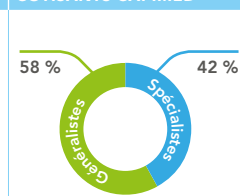
10 CLASSES DE COTISATIONS

	Option A	Option B
Classe 1 (minimum)	1 323 €	2 646 €
Classe 4 (exemple)	5 292 €	10 584 €
Classe 10 (maximum)	13 230 €	26 460 €

RENDEMENT FINANCIER CUMULÉ EN POURCENTAGE



RÉPARTITION DES COTISANTS CAPIMED



Chiffres clés 2019



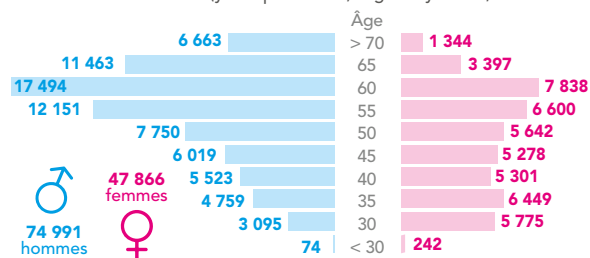
EFFECTIFS 2019

▶ 122 857 Cotisants	▶ 72 040 Retraités	▶ 21 363 Conjoints survivants retraités
▶ 1 418 Conjoints collaborateurs	▶ 2 189 Conjoints collaborateurs retraités	▶ 446 Bénéficiaires du régime invalidité-décès
▶ 1 748 Adhérents Capimed	▶ 11 992 Cumul retraite/activité libérale	CARMF 46 rue Saint-Ferdinand 75841 Paris Cedex 17 01 40 68 32 00 carmf@carmf.fr

Chiffres arrêtés au 1^{er} janvier 2019, sauf mention contraire

Pyramide des âges des cotisants

122 857 médecins (y compris cumul) • âge moyen : 53,82 ans



BASE DE CALCUL DES COTISATIONS 2019

Régimes	Assiettes	Taux et montants	Cotisations maximale
Base ⁽¹⁾ (provisionnel)	Revenus nets d'activité indépendante 2017 ⁽²⁾ :		
	• tranche 1 : jusqu'à 40 524 € (1 PSS) ⁽³⁾	8,23 %	3 335 €
	• tranche 2 : jusqu'à 202 620 € (5 PSS)	1,87 %	3 789 €
	Total		7 124 €
Complémentaire	Revenus nets d'activité indépendante 2017 : dans la limite de 141 834 € (3,5 PSS)	9,80 %	13 900 €
ASV forfaitaire	secteur 1	1 691 €	-
	secteur 2	5 073 €	-
ASV ajustement	Sur le revenu conventionnel de 2017 plafonnée à 202 620 € (5 PSS) :		
	secteur 1	1,20 %	-
	secteur 2	3,60 %	-
Invalidité-décès	Revenus nets d'activité indépendante 2017 :		
	• Classe A : revenus < à 40 524 € (1 PSS)	631 €	-
	• Classe B : revenus ≥ à 40 524 € (1 PSS) & < à 121 572 € (3 PSS)	738 €	-
	• Classe C : ≥ à 121 572 € (3 PSS)	863 €	-

⁽¹⁾ Compte non tenu de la participation des caisses maladie à la cotisation des médecins en secteur 1 (Compensation CSG).

⁽²⁾ Pour le régime de base, les cotisations provisionnelles sont recalculées, à l'exception de celles de la première année, en fonction des revenus nets d'activité indépendante 2018 lorsque ceux-ci sont connus.

⁽³⁾ PSS = plafond de Sécurité sociale à 40 524 € au 1^{er} janvier 2019.

EXEMPLES DE COTISATIONS 2019 (en fonction des revenus 2017) ^{(1) (2)}

Revenus	30 000 €	60 000 €	90 000 €	202 620 €
Total secteur 1	8 652 €	13 486 €	17 347 €	26 009 €
Total secteur 2	12 754 €	18 308 €	22 889 €	34 254 €

DISPENSES 2019

Régime complémentaire	Taux de dispense
Revenus imposables 2018 du médecin	
> Jusqu'à 5 250 €	100 %
> de 5 251 € à 12 500 €	75 %
> de 12 501 € à 20 000 €	50 %
> de 20 001 € à 28 200 €	25 %
> plus de 28 200 €	0 %
Régime ASV	
revenu médical libéral net 2017	
> inférieur ou égal à 12 500 €	100 %

BNC MOYEN - SECTEURS 1 ET 2

Années	2016	2017	Évol. 2016/17
Ensemble des médecins	90 580 €	91 921 €	1,48 %
Généralistes	76 047 €	77 243 €	1,57 %
Spécialistes	108 984 €	111 161 €	2,00 %

Nombre de médecins en société d'exercice libéral (SEL) : 11 649 médecins en SEL dont 85,64 % de spécialistes.

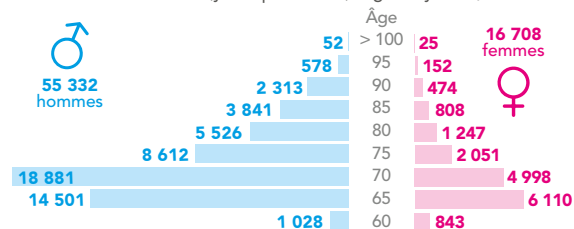
RÉPARTITION DES 1 418 CONJOINTS COLLABORATEURS EN FONCTION DU CHOIX D'ASSIETTE DE COTISATION

Régime de base	Effectifs
> forfait	61 %
> 25 % du revenu du médecin sans partage d'assiette	15 %
> 50 % du revenu du médecin sans partage d'assiette	13 %
> 25 % du revenu du médecin avec partage d'assiette	7 %
> 50 % du revenu du médecin avec partage d'assiette	4 %

Cotisations	Régime Complémentaire	Régime Invalidité-décès
> quart de la cotisation du médecin	84 %	78 %
> moitié de la cotisation du médecin	16 %	22 %

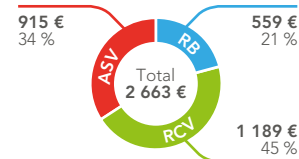
Pyramide des âges des retraités

72 040 médecins (y compris cumul) • âge moyen 74,01 ans



Retraite mensuelle moyenne des médecins par régime

Total des 3 régimes ⁽¹⁾ : 2 663 € par mois



Pension de réversion mensuelle moyenne des conjoints survivants retraités par régime

Total des 3 régimes ⁽¹⁾ : 1 156 € par mois



⁽¹⁾ Avant prélèvements sociaux : CSG, CRDS et CASA, base mars.

RÉGIMES	COTISATIONS MOYENNES ANNUELLES ⁽¹⁾		RETRAITES MOYENNES ⁽²⁾
	Secteur 1	Secteur 2	
Base	4 802 € (29 %)	4 802 € (21 %)	6 710 € (21 %)
Complémentaire	8 872 € (54 %)	8 872 € (40 %)	14 283 € (45 %)
ASV	2 715 € (17 %)	8 811 € (39 %)	10 983 € (34 %)
Total	16 389 €	22 485 €	31 976 €

⁽¹⁾ Montants émis lors de l'appel de cotisations de janvier 2019.

⁽²⁾ Avant prélèvements sociaux : CSG, CRDS et CASA, base janvier.